

CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

**Numérisation Odile Halbert, 2007,
tous droits de reproduction réservés**

CHAPITRE V

Le château de Clisson

IV°

CONSTRUCTIONS ET REPRISES DU XV^e SIÈCLE ET DES SIÈCLES SUIVANTS

1° LES SEIGNEURS DE CLISSON DEPUIS 1420

Après l'attentat des Penthièvre, petits-fils du connétable Olivier de Clisson, sur la personne du duc Jean V, en 1420, ce prince, rendu à la liberté par la fidélité unanime de ses sujets, usa avec justice de son droit de souverain indignement trahi. Il confisqua Clisson et en fit don à son frère Richard de Bretagne, comte d'Etampes, qui y habita et y mourut le 4 juin 1438.

Nous ne croyons pas que Richard de Bretagne ait fait de notables changements au château de Clisson, parce que les remaniements du XV^e siècle que l'on y distingue, semblent bien plutôt de la fin que de la première moitié de ce siècle.

Marguerite d'Orléans, veuve de Richard, reçut Clisson dans son douaire, et, après elle, le château appartient à son fils, le duc François II, qui y fit de nombreux changements et restaurations, lui adjoignit à l'Ouest une enceinte nouvelle, et y tint plusieurs fois une cour brillante. C'est à Clisson qu'il épousa, le 27 juin 1472, la belle Marguerite de Foix, mère de la duchesse Anne, notre dernière souveraine.

Le 27 octobre 1481, François II fit don de la châtelainie de Clisson à son fils naturel, François de Bretagne, baron d'Avaugour et comte de Vertus, qui portait déjà le titre de seigneur de Clisson. A la fin du XVI^e siècle, le descendant en ligne directe de ce seigneur était Charles d'Avaugour qui épousa Philippe de Saint-Amadour, dame de Thouaré (inhumée dans l'église Notre - Dame de Clisson), fit hommage de Clisson au roi en 1586, et mourut en 1608¹. C'est donc du vivant de Charles d'Avaugour que furent exécutés, au château de Clisson, les chemins de ronde des logis U et 1, que nous attribuons à l'époque de la Ligue, à cause de leur corniche (Voir figure 71), semblable à celle de la porte de ville, et parce que le tuffeau n'y a point été employé. Nous dirons plus loin que divers travaux ont été exécutés à la même époque dans le château du XV^e siècle, tandis que l'enceinte de la ville était munie d'une porte élégante et augmentée de trois grands bastions. Le fils de Charles d'Avaugour et de Philippe de Saint-Amadour fut Claude 1^{er} d'Avaugour, né à Thouaré, château de sa mère, en 1584. Il épousa, en 1609, Catherine Fouquet, et mourut à Paris, le 6 août 1637, laissant, entre autres enfants, deux fils et une fille : Louis d'Avaugour aîné, Claude II puîné, et Marie, née en 1611.

Louis d'Avaugour, à qui nous avons déjà fait plusieurs fois allusion, fit du château de Clisson sa résidence habituelle ; et mourut en 1669, sans laisser d'enfant de ses deux femmes : Françoise du Lude, et Françoise-Louise de Balzac de Clermont d'Entragues. Il avait épousé cette dernière dame en 1647.

Louis d'Avaugour est bien connu et paraît avoir eu certains ridicules :

« *Prince Breton, prince Breton,*
 « *Vous estes un joli poupon*
 « *D'espouser notre demoiselle.*
 « *Elle est si bonne Elle est si belle !*
 « *D'or elle a plus d'un million*
 « *Elle en emplira vostre escuelle, Prince Breton !* »

¹ Voici les ascendants de Charles d'Avaugour :

Son père, Odet d'Avaugour, épousa Renée de Coësmes et fit hommage au roi en 1549. Il était frère de François III d'Avaugour qui épousa, en 1537, Charlotte de Pisseleu, fit hommage au roi en 1544, et mourut sans enfant le 14 juillet 1549. Odet et François III étaient fils de François II, époux de Madeleine d'Astarac, qui fit hommage pour Clisson en 1522, et qui était lui-même fils de François 1^{er} d'Avaugour. Ce dernier, fils du duc de Bretagne, François II, et d'Antoinette de Maignelais, dame de Villequier, avait épousé, en 1495, Madeleine de Brosse, dite de Bretagne, descendante de Charles de Blois.

Telle est la première strophe d'une petite poésie envoyée par Pierre Arnaut², homme d'esprit et fort à la mode, à Madame de Rambouillet, à propos de ce second mariage, assez disproportionné. Le seigneur de Clisson était gros et pesant, sans doute d'esprit comme de corps, et Louise de Balzac d'Entragues était une des beautés de la cour ; aussi en fut-il fort jaloux et la tint-il soigneusement enfermée dans son château.

« Cet homme, dit Tallemant des Réaux, ne bouge de chez lui, à Clisson... Cette maison a sept ponts-levis³, et ce sont des précipices tout autour. Elle appartenait autrefois, je pense, au connétable de Clisson qui la fortifia ainsi contre le duc de Bretagne⁴. Là cet homme (Louis d'Avaugour) s'est amusé à faire une grande despense en serrures ; pour tout le reste il est avare. Je ne voudrais point un mary qui ne despensast qu'en serrures.... En neuf ans, sa deuxiesme femme ne vint qu'un pauvre petit voyage à Paris, encore fut-ce pour un procez.... »

Ce passage assez malicieux du fameux satirique, jette quelque lumière sur l'origine des constructions et reprises du XVII^e siècle, que l'on trouve en grand nombre dans le château. L'on peut sans invraisemblance les attribuer à Louis d'Avaugour, puisque ce seigneur y vécut longtemps avec sa seconde femme.

C'est sans doute pour la mieux loger qu'il rajeunit le château, en rebâissant la face sur la cour des logis U et Y, en construisant le bâtiment k et la tour i, en transformant la tour h, et en faisant çà et là aux vieilles murailles tant de retouches aussi vulgaires que mal entendues.

² Voir « *Historiettes* » de Tallemant des Réaux, édition 1862 par MM. de Monmerqué et Paulin Pâris, tome IV, pages 17-20 : « *Historiette de Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, comte de Vertus, seigneur de Clisson* ». L'on y trouvera, avec beaucoup de détails assez méchants et fort suspects, les deux autres strophes de la petite poésie de Pierre Arnaut, un peu trop légères pour être reproduites dans un ouvrage aussi grave que le nôtre.

Quant à Pierre Arnaut (Arnaud ou Arnauld), mestre-de-camp général des carabins et gouverneur de Dijon, il aimait les lettres et était très répandu dans le monde de la cour et de la ville. Il fut l'ami de Madame de Rambouillet et de Voiture, et mourut en 1661. L'on peut consulter à son sujet Tallemant des Réaux, même édition, tome II, pages 365-369.

³ A la rigueur, on pouvait compter sept ponts-levis ou ponts volants autour de la cour intérieure du château : 1° la porte de ville ; 2° la porte de la Vallée, sous le château 3° la grande porte Nord du château ; 4° deux ponts-levis successifs à l'entrée Sud du château ; 5° le pont-levis du bastion dit aujourd'hui *des Ormes* ; 6° le pont de la vieille barbacane ; 7° le pont volant de l'entrée Nord-Ouest du donjon.

⁴ Nous avons expliqué plus haut (pages 161, 165, 178) pourquoi nous ne partageons pas cette opinion.

Tous ces travaux portent la marque de la hâte et de l'économie à laquelle le portait un fond d'avarice. A son goût pour les serrures, il faut probablement attribuer ces singulières fermetures extérieures que nous avons signalées aux portes de la barbacane, de la poterne et du passage du donjon ; et d'ailleurs, dans ce château foisonnaient grilles, serrures, verrous et clôtures de toutes sortes.

Peut-être ce maître soupçonneux voulait-il que son monde ne pût sortir pendant la nuit, et entendait-il empêcher que des personnes du dehors, introduites, avec la complicité de ses gens, dans certains ouvrages avancés, pénétrassent jusqu'aux bâtiments qu'il habitait.

Tallemant insinue, avec son esprit de dénigrement ordinaire, que Louise de Balzac aurait été poussée à épouser le seigneur de Clisson, « par la vanité d'avoir un manteau ducal; car cet homme, ajoute-t-il, en a un, et nonobstant l'arrest de Henri IV qui défend à toute personne de prendre le nom de Bretagne, il le prend hautement, et ses sujets le traitent d'Altesse. Il dit qu'il n'y a que sa femme qui n'ait point eu le tabouret. Il diroit plus vray s'il disoit qu'il n'y a eu que la femme (Madeleine de Brosse) du chef de sa maison, qui estoit frère bastart de la reine Anne, qui l'ait eu ; et ce fut en considération de ce qu'elle venoit de Charles de Blois qui avoit disputé la duché ».

Hâtons-nous d'ajouter que Louise de Balzac ou « Mademoiselle de Clermont », comme on l'appelait, fut une femme parfaitement vertueuse et qui, loin de fournir la moindre matière à la médisance ni la moindre raison à la jalousie, vraie ou supposée, de son mari, se résigna sans peine à vivre dans son triste château.

Ce fut même une châtelaine modèle, tout occupée d'oeuvres de charité et dont la ville de Clisson devait être fière, au témoignage d'un prêtre de son temps.

En effet, Messire Guillaume de Mello⁵, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, dédia à « *Très haute et très puissante dame, Madame Louise de Balsac, comtesse d'Avaugour, de Vertus, de Goëlle, etc.* », un ouvrage, introuvable aujourd'hui et qu'on ne peut guère consulter que dans les grandes bibliothèques, intitulé : « *Les élévations de l'âme à Dieu par les degrés des créatures, tirées du latin de l'Eminentissime Cardinal Bellarmine, et*

⁵ Voir dans la « *Biographie Bretonne* » de Levot, un article sur Guillaume de Mello et ses oeuvres; et dans l' « *Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes* », par M. de la Nicollière, divers détails sur le même et sur d'autres membres de sa famille, originaire du Portugal et établie à Nantes au XV^e siècle.

réduites en forme de paraphrase » (A Nantes, chez Guillaume Le Monnier, imprimeur du roy, en la grand ruë, à l'enseigne du Petit Jésus, 1656)⁶ . Dans la dédicace, Guillaume de Mello, rappelant .qu'il avait prêché un carême à Clisson, termine en ces termes :

« Il est vray que j'ay eu une autre pensée qui a puissamment fortifié mon esprit et qui m'a donné une assurance presque infaillible d'estre fort favorablement receu de Vôte Altesse. J'ay considéré, Madame, dans le temps que j'ay eu l'honneur de porter clans l'église de vôtre ville la parole de Dieu pendant tout un caresme, que vous aviés tous les jours de très saints et pieux empressemens pour entendre parler de Dieu dans la chaise⁷ de vérité, et qu'ensuite son esprit vous portant par des mouvemens secrets et par des inspirations très actives au violent désir de le connoistre pour l'aimer de l'étendue de vôtre coeur, vous l'alliés presque tous les jours cherchant dans les pauvres qui sont ses images les plus parfaites, dans lestat auquel il a voulu estre connu de nous ici-bas, vous le visitiés chés les honteux, vous le cherchiés chés les malades, vous le nourriés chés les indigens, après l'avoir saintement adoré sur les autels, et le tout par des actions d'une charité exemplaire, et si remplie de ce feu secret de l'amour de Dieu, qu'elles ont fait de vôtre ville comme une fournaise de ce divin amour, dans laquelle on voit aujourd'hui quantité de bonnes et saintes âmes, épurées et consommées à vôtre exemple... Après cela, Madame, jugés si je n'ay pas heureusement rencontré de le présenter à Vôte Altesse, puisqu'il estoit bien raisonnable que vous eussiés les prémices de mon esprit, aussi bien de ma plume, que de mes parolles, que ie souhaite n'avoir désormais de plus glorieuses expressions que celles par lesquelles elles vous assureront que ie suis et seré toute ma vie de Vostre Altesse, Madame, le très humble et très obéissant serviteur

DE MELLO ».

⁶ In-4° de 521 pages.

⁷ Dans le patois de la Haute-Bretagne et du comté Nantais, on dit encore *chaise* pour *chaire* à prêcher, et *chaire* pour chaise ordinaire à s'asseoir. Chaire est la seule bonne forme, dérivant naturellement de *cathedra*, en passant par la forme *chaière*. Chaise est un des rares exemples subsistant dans la langue correcte, de la transformation de r en s, fréquente chez les Grecs et les Romains (Exemples : *arbos* pour *arbor*, *vapos* pour *vapor*, *flos* pour *flor*, *Valesius* pour *Valerius*, etc.), signalée par Quintilien et Festus, et constatée comme usuelle en Berry, au XVIe siècle, par Geoffroy Tory. Elle était également commune dans le parler bourguignon, et de là se généralisa à Paris, au XVIIe siècle. M. Charles Nisard en donne de nombreux et curieux exemples dans son « *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue* » (Paris, Franck, 1872, pages 205-210).

Cette dédicace, d'un style obscur et tourmenté, à la mode du temps, est un bel hommage rendu aux vertus de Louise de Balzac. Elle nous prouve que, sur un point tout au moins, Tallemant a dit vrai : Louis d'Avaugour et sa femme étaient traités de prince et d'altesse par ceux qui voulaient leur être agréables ou qui dépendaient d'eux. Ces titres étaient certainement abusifs, et nous ne croyons pas que le seigneur de Clisson, malgré toute la fatuité qu'on a voulu lui prêter, ait osé s'en parer ouvertement : seulement il laissait faire et les recevait avec plaisir.

A la cour de Louis XIV, il y avait d'autres grands seigneurs qui revendiquaient le traitement de princes étrangers, mais pour des raisons bien plus avouables que celles qu'auraient pu produire les Avaugour ; et dans ses « *Mémoires* », Saint-Simon ne cesse de combattre ces prétentions princières, souvent peu justifiées.

Pour le cas qui nous occupe, nous ne voyons pas comment le descendant du bâtard adultérin, quoique reconnu, d'un duc de Bretagne, a jamais pu, de ce chef, réclamer sérieusement le titre et le traitement de prince. Les bâtards des souverains sont princes, a-t-on dit souvent ; ceux des princes sont gentilshommes, et ceux des gentilshommes sont bourgeois. Mais l'on n'entend parler que des bâtards simples, et non pas des adultérins. La reconnaissance émanant du duc François II pouvait-elle légitimer François 1^{er} d'Avaugour ? Un acte du souverain peut-il effacer la tache de l'adultère ? Nous doutons qu'on l'ait admis au XV^e siècle ; mais on a voulu le faire admettre au XVII^e. Saint-Simon proteste en termes indignés contre cet excès de pouvoir, surtout, il est vrai, pour servir ses rancunes personnelles à l'égard des « *bâtards, fruits du double adultère* », qu'il appelle des « *sortes de monstres* », sans place dans l'état, et que jamais, avant Louis XIV, aucun souverain n'osa légitimer. A l'appui de sa thèse, il allègue divers exemples, oubliant celui donné par le duc François II, qui lui est contraire. Toutefois, à cet égard, nous avouons nous ranger du côté de ce dangereux historien, trop souvent convaincu de partialité haineuse envers ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de lui plaire. Il nous semble ici, quel qu'ait été son motif secret, parler le langage de la saine morale et de la religion bien entendue, dont un roi catholique n'aurait jamais dû méconnaître les principes, en élevant sans mesure les fruits de ses faiblesses les plus coupables.

En tout cas, nous venons de voir le titre d'altesse donné en 1656 à Madame d'Avaugour, et le passage de Tallemant, cité plus haut, fait supposer que son mari était gratifié par ses flatteurs des honneurs princiers, bien auparavant cette date : Arnaut l'appelle ironiquement « *prince Breton* » dès 1647. L'exemple de Louis XIV ne pouvait alors venir à l'appui de semblables exagérations de langage ; car la première légitimation d'un enfant adultérin du grand roi, celle de Mademoiselle de Blois, est de 1667, et la seconde, celle du duc de Vermandois, est de 1669, année de la mort de notre « *prince*

Breton ». Il n'est pas impossible, après tout, que Louis d'Avaugour ait tiré ses chimériques prétentions de l'origine illustre de son aïeule, Madeleine de Brosse, descendante de Charles de Blois. Malgré un arrêt du parlement de Paris, du 4 décembre 1534, renouvelé sous Henri IV, qui interdisait à sa famille de prendre le nom de Bretagne, il signait Louis de Bretagne sur un des registres paroissiaux de Cugand, en 1660 ; et telle devait être son habitude. Il dut porter également les armes de Bretagne, au mépris d'une réclamation des gens du roi à ce sujet, en 1567. Après lui, son frère Claude II fit, sous le nom de Claude de Bretagne, la déclaration de la châtellenie de Clisson, pour la réformation du terrier du domaine royal, en 1679 (*Archives de la Chambre des Comtes de Bretagne*). Les deux fils de Claude II prirent toujours aussi le nom de Bretagne.

Quoi qu'on puisse penser de Louis d'Avaugour, et quoi qu'en ait écrit Tallemant, ce n'était pas un homme illettré ; il aimait les livres, comme presque tous les grands seigneurs de son temps, et l'on conserve à la Bibliothèque de la Ville de Nantes plusieurs beaux volumes richement reliés, provenant du château de Clisson et marqués des initiales de son nom, entrelacées avec celles de Louise de Balzac.

Louis d'Avaugour étant décédé sans enfant, en 1669, son frère, Claude II d'Avaugour, comte de Goëlle, époux de Judith Le Lièvre de la Grange, hérita de Clisson et en fit hommage au roi en 1674. Il mourut le 7 mars 1699, laissant deux fils. Nous ne savons s'il vécut au château de Clisson d'une façon suivie, et c'est pourquoi nous ne pouvons le mentionner comme auteur probable des constructions du XVII^e siècle que l'on y remarque. Nous avons, au contraire, été amené à mettre ces constructions sur le compte de son frère Louis, qui vécut de longues années à Clisson, et sans en sortir.

L'aîné des fils de Claude nommé Armand, fit hommage le 18 août 1699, et mourut sans enfant, le 12 janvier 1734. Henri-François, le puîné, comte de Goëlle, fit hommage pour Clisson, le 15 novembre 1734 : il épousa d'abord une dame de la maison d'Aligre, décédée en 1738, puis, le 15 août 1745, Marie-Madeleine Charette de Montbert, veuve de Louis de Sérent.

Henri-François d'Avaugour⁸ étant mort sans enfant et dernier de sa race, le 2 septembre 1746, sa veuve se remaria en troisièmes noces, avec Anne, baron de Montmorency. Clisson passa dès lors à une autre maison.

⁸ Dans un *aveu* qui lui fut rendu en avril 1742, par les tenanciers de la Haute-Rouaudière en Mouzillon, au rapport de Girard, notaire à Clisson (Etude de M. Dagault, aujourd'hui notaire au même lieu), Henri-François d'Avaugour est ainsi dénommé et « *Mgr Henry-François de Bretagne, comte de Vertus et de Goëlle, premier baron de Bretagne, baron d'Avaugour, seigneur de Clisson, la Touche-Limouzinière, le Grand-Bois-Launay, etc.* »

Le prince Charles de Soubise⁹, duc de Rohan-Rohan, était petit-fils de Marie d'Avaugour (fille de Claude 1^{er} et de Catherine Fouquet) qui avait épousé, en 1628, Hercule de Rohan, duc de Montbazou, et était décédée en 1657. Il hérita donc de Clisson et de tous les biens paternels de Henri-François d'Avaugour ; et, ne comptant point habiter le château, en fit vendre tous les meubles aux enchères, en 1748 : c'est ce que l'on appela, dans le pays, la vente du seigneur. A cette occasion, fut répandu à Nantes et aux environs un placard imprimé, conçu en ces termes : « *Le lundi 18 novembre 1748, aura lieu la vente publique des meubles du château de Clisson, consistant en lits, tapisseries, miroirs, tableaux, fauteuils, chaises, armoires, coffres, tables, bijoux, linge, poêlerie et autres effets. On continuera les jours suivants* »¹⁰.

Cette vente fut faite dans le plus grand désordre et sans le moindre soin : elle causa la dispersion et la perte d'une foule d'objets d'une valeur d'art et de curiosité inestimable, dont plusieurs remontaient sans doute au temps de Richard de Bretagne et du duc François II, et qui furent adjugés à vil prix. Les archives du château, si importantes et si précieuses, ne furent même pas respectées : on les jeta pêle-mêle dans la cour du grand puits ; chacun put alors s'approvisionner de parchemin, et en prit qui voulut. Le peu qui échappa à ce pillage devait être brûlé en 1793, lors de l'incendie du château¹¹.

Après cette déplorable opération, le prince de Soubise abandonna la jouissance des appartements vides, dont beaucoup étaient en mauvais état et peu habitables, à diverses familles du pays, qui vinrent s'y installer et y restèrent jusqu'en 1793. D'après la tradition locale, un bâtiment nouvellement construit à droite, dans la cour du grand puits ou cour intérieure, c'est-à-dire le logis U, servit à héberger la plus grande partie des nouveaux hôtes du château. A cette époque, plusieurs bâtiments et tours, faute d'entretien, tombaient déjà en ruine ; depuis longtemps, le donjon s'était écroulé (Voir page 179).

⁹ Dans des aveux de 1755 (Etude de M. Dagault), il est ainsi qualifié : « *Mgr Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinois, duc de Rohan-Rohan, pair de France, comte de Vertus, baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, lieutenant-général des armées du roi, capitaine lieutenant des gendarmes de sa garde ordinaire, gouverneur des provinces de Flandre et de Hainaut, gouverneur particulier des ville et citadelle de Lisle, seigneur de Clisson, etc.* » Il fut fait maréchal de France en 1758.

¹⁰ Les dossiers réunis par M. Perraud, nous ont fourni la copie de ce placard. Dans la maison de M. Branger, son gendre, maire de Clisson, on conserve une belle armoire sculptée, provenant de cette vente.

¹¹ M. Perraud qui nous rapporte tous ces détails, les tenait de M. Grellier, dit *le Carrant* parce qu'il se *carrait* en marchant), un des deux seuls survivants des hommes du faubourg de la Madeleine, entièrement ravagé par les *Bleus*. Ce respectable vieillard, ancien soldat du général Charette, se souvenait fort bien de la vente du seigneur, à laquelle il avait assisté dans son enfance.

Le prince de Soubise eut un long procès à soutenir contre les administrateurs du domaine de la couronne, au sujet de l'héritage des Avaugour¹², et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à s'en faire reconnaître légitime propriétaire, un an seulement avant sa mort, survenue à Paris, le 4 juillet 1787. De trois mariages il n'eut que deux filles. L'aînée, Charlotte, née en 1737, épousa, en 1753, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et décéda en 1760. Elle fut la grand'mère de l'infortuné duc d'Enghien. Quant au prince de Condé, son mari, on sait qu'il mourut à Chantilly, en 1818, âgé de 82 ans. La seconde, Victoire-Armande, née en 1743 et à qui échut la châellenie de Clisson, épousa, en 1760, son cousin Henri-Louis de Rohan, prince de Guéméné. Ces derniers seigneurs de Clisson sont assez tristement connus par la ruine où les conduisirent une fâcheuse négligence dans la gestion de leurs grands biens, et surtout l'infidélité d'un homme d'affaires. Les libelles et mémoires de la fin du XVIII^e siècle, notamment les « *Mémoires secrets* » dits de Bachaumont, retentirent de cette aventure à laquelle, grâce à l'animosité d'un ministre, la malveillance donna une regrettable célébrité¹³. Tous les créanciers du prince de Guéméné étaient désintéressés en 1792 : sa ruine ne mérite donc pas le nom de banqueroute dont on l'a injustement qualifiée.

Le prince et la princesse de Guéméné et toute leur parenté, avec un accord admirable, firent de suite les plus grands et les plus louables efforts, afin d'acquitter des dettes écrasantes, contractées en leur nom, sans qu'ils en connussent l'importance. Il s'agissait d'emprunts à charge de rentes viagères, destinés à dégager certaines terres, mais que la friponnerie d'un intendant avait répétées sans nécessité, hors de toute mesure, de façon à écraser sous le poids des arrérages des maîtres trop confiants, et trop inexpérimentés en ces sortes d'affaires pour avoir pu s'y lancer sans imprudence.

¹² L'on peut consulter sur ce procès : 1° « *Premier et deuxième mémoires pour l'inspecteur général du domaine de la couronne, sur la réunion à la couronne de la baronnie d'Avaugour et de la châellenie de Clisson, en Bretagne, et du comté de Vertus et des seigneuries qui le composent, situées en Champagne* », 1774 ; très rare ouvrage comprenant quatre parties, en 2 volumes in-40 ;— 2° « *Liquidation de la succession de Henri-François d'Araugour, en 1786* » (Bibliothèque de la Ville de Nantes, ms. n° 54.791 du catalogue Péhant).

¹³ On lira un curieux récit de l'affaire du prince de Guéméné, dans les « *Souvenirs de la marquise de Créquy* » (édition Garnier, sans date, 10 tomes en 5 volumes in-12 ; tome VI, pages 160-169). Ces « *Souvenirs* » ont été interpolés et remaniés par Maurice Cousin, comte de Courchamps, qui les édita en 1834 : ils n'en contiennent pas moins beaucoup d'intéressants détails authentiques.

Le prince de Condé dut avancer à son beau-frère de grosses sommes pour lesquelles Clisson lui fut abandonné ; et c'est pourquoi M. Lemot, dans sa « Notice »¹⁴, a pu écrire sans erreur que cette châellenie fut confisquée en 1793, sur « les enfants de la princesse de Condé »¹⁵.

L'on nous a assuré que la ville de Clisson n'a pas perdu le souvenir de la famille issue de race ducale, dont elle a été le plus bel apanage. L'on y dit familièrement, en parlant d'un prodigue : « Il mangerait la fortune des Avaugour ! »

¹⁴ Edition 1812, page 78; — édition. 1817 (« Voyage dans le Bocage de la Vendée »), page 36.

¹⁵ Sur la succession des seigneurs de Clisson, depuis le duc François II, l'on pourra consulter les « *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne* », tome III, pages 76-82 ; et la « *Bio-Bibliographie bretonne* » de M. de Kerviler, articles Avaugour, Clisson.

Les « enfants de la princesse de Condé », dont il est ici question, sont : 1. Louis Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1756-1830), père du duc d'Enghien ; 2° Louise-Adélaïde de Bourbon (1757-1824), fondatrice des religieuses de l'Adoration Perpétuelle du Temple, à Paris.